

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-SIX MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE ERCE-PRES-LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 20 mars 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D., SALAÛN R.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DEBAINS J-M., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. BEGUE G., M. DESRUES T. à M. DESJARDINS S., M. GENOUËL J. à M. DESBORDES P-J., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., Mme LEPANNETIER-RUFFAULT V. à M. VEILLAUX D., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Tarifification pour les conventions d'activités avec les associations sportives locales – Saison 2018-2019

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU l'avis du bureau communautaire du 12 mars 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 14 mars 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans la continuité des actions mises en place les années précédentes, Liffré-Cormier souhaite poursuivre son soutien aux clubs sportifs locaux via l'intervention des éducateurs sportifs du service des sports pour animer des séances sportives dans de nombreuses disciplines.

Les prestations effectuées par les éducateurs auprès des différentes associations du territoire sont facturées différemment en fonction du public et l'activité proposée, ces tarifs sont effectifs depuis septembre 2014 :

- Section multisports enfant : 24€ / h
- Encadrement autres, enfant : 28€ / h
- Adulte : 32€ / h

Les prestations proposées sur le territoire sont effectuées par les éducateurs du service des sports et les éducateurs de l'OSPAC. Il est important de ne pas augmenter l'écart des tarifs proposés par les 2 structures.

Pour faire face à l'augmentation du coût du service, il est proposé une augmentation de 2% arrondis à compter de la rentrée 2018 :

Tarifs proposés :

- Activités multisports enfants : 24.50€/heure
- Activités autres enfants/jeunes : 28.60€/heure
- Activités adultes : 32.70€/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification applicable telle qu'elle est présentée ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

